



« ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC



Vol. 11, n° 2, février 2022

Mot du président

Il y a de plus de plus de surprises à la suite des résultats que certains obtiennent à des tests d'ADN, lesquels remettent en cause des connaissances que nous pensions établies de manière certaine par la généalogie traditionnelle. Nous avons déjà abordé cette question dans le numéro de mars 2020 des *Nouvelles de Chez Nous* (NCN). Le texte s'intitulait ***La généalogie traditionnelle confrontée aux tests portant sur l'ADN***. J'y reviens parce que certains se demandent maintenant s'il ne faudrait pas taire ces découvertes plus fréquentes. Personnellement, je penche plutôt en faveur d'une franche transparence.



Michel Bérubé

Dans le numéro de l'Hiver 2020 de *L'Ancêtre*, revue de la Société généalogique de Québec, Guy Parent et Louis Richer nous recommandaient quant à eux de nous adapter en distinguant deux concepts, l'ascendance patrilinéaire et l'ascendance patronymique. On peut en effet porter le nom d'un ancêtre unique et ce, depuis des générations, alors que la généalogie génétique nous apprend aujourd'hui que nous ne descendons pas de lui en ligne directe. Est-ce qu'il faut pour autant remettre son identité en question?

À mon avis, ces nouvelles « vérités » ne doivent pas apparaître dramatiques aux associations de familles, surtout que certaines sont identifiables à un patronyme qui n'a pas été hérité d'un seul, mais de plusieurs ancêtres. En somme, on peut s'associer au sein d'une association à d'autres Boisvert, Bouchard, Boucher, Gagnon, Langlois, Lefèbvre, Levesque, Martel, Renaud, Roy, St-Amand ou Thibault pour célébrer un patronyme et ce, même si l'ADN-Y des membres de l'association peut varier d'une lignée à une autre. Ce ne sont là que quelques exemples.

Dans le dernier numéro de la revue *Histoire Québec* publiée par la Fédération Histoire Québec (volume 27 nos 1-2, page 18 et ss.), Pierre Gendreau-Héty vient de faire paraître *Un pater familias infertile en Nouvelle-France? Le cas étrange de Nicolas Lebel et de sa descendance*. En bref, deux lignées identifiables à l'ancêtre Nicolas Lebel se révèlent par leur ADN-Y être descendantes d'un Gagnon et d'un St-Pierre, alors que la seule fille de Nicolas pourrait également ne pas être de lui. L'auteur se demande s'il n'y avait pas là en réalité *une famille composée d'adoptions cachées*.

Dans le numéro de l'hiver 2019 de de la même revue, un texte de Denis Beauregard nous apprend de plus que les enfants d'un pionnier d'Acadie, Germain Doucet, ne



sont pas tous apparentés. Un Doucet est même d'origine amérindienne alors qu'un autre descend d'un Gagnon. Il s'attarde de plus, dans le numéro de l'été 2021, sur plusieurs exemples qui nous proviennent d'Acadie. Il est notamment question d'une lignée de Robichaud dont l'ADN-Y correspond plutôt aux Richard. Un article paru en 2019 avait surpris en signalant que *deux Robichaud sur trois en Atlantique seraient, en réalité, des descendants de la famille Richard*. Dans le numéro de l'automne 2020, Dominic Gagnon nous démêle pour sa part la confusion qui règne autour des Doucette/Douyette ou Douillet qui sont en fait des descendants de Robert Gagnon. Enfin, Denis Beauregard nous explique un peu mieux le phénomène dans le numéro de 2021, tout en rappelant des exemples comme celui d'une lignée des Fournier dont l'ADN-Y correspond plutôt aux Gotreau/Gaudreau.

Il y a en somme de plus en plus de ces cas que la généalogie génétique permet d'identifier. S'il y a un point commun entre les exemples que nous venons de rappeler, c'est bien que l'évènement responsable de ces écarts dans la généalogie familiale remontent loin dans le temps. Ils ont pu se produire dans des régions périphériques qui n'étaient pas visitées très souvent par des prêtres missionnaires ou dont les registres sont disparus. Il faut se remémorer les conditions de vie qui régnaient à l'époque de la colonisation, laquelle se poursuit jusqu'au XIX^e siècle et même au XX^e pour les régions les plus éloignées, sans compter les effets que de nombreuses épidémies ont pu avoir sur certaines familles.

Quelques familles vivaient peut-être également d'une façon un peu marginale par suite d'un mariage à la gaudine. Une veuve a pu vivre en concubinage, surtout dans un milieu isolé, et donner naissance à un ou deux autres enfants qui portent son nom à elle ou celui de son défunt mari. Une sage-femme a pu placer un bébé ou l'adopter elle-même dans le cas d'une naissance hors-mariage impliquant des parents bien trop jeunes pour en prendre charge. Un couple incapable de procréer a pu également offrir un toit à des bébés orphelins ou presque, nés par exemple de parents n'ayant plus la santé. Ces bébés pouvaient également provenir de familles très nombreuses, déjà misérables et incapables de nourrir une bouche supplémentaire. Il y a en somme bien des situations possibles sur lesquelles il serait possible de

spéculer sans pouvoir nécessairement vérifier les hypothèses formulées. Et même si certains peuvent rapidement penser à des cas d'inceste ou de viol, je préfère croire pour ma part que nos ancêtres savaient faire preuve de solidarité lorsqu'ils étaient confrontés à des difficultés, surtout dans un milieu tissé serré et plutôt isolé.

C'est pourquoi je juge préférable d'être le plus possible transparent avec les informations que nous obtenons maintenant en nous appuyant sur l'ADN des descendants. N'oublions pas que bien des gens, notamment des jeunes, sont curieux d'en savoir plus sur leurs origines. Ce penchant est sans doute encore plus présent chez les adoptés. De nombreuses personnes passent donc un test sur leur ADN. Elles se posent alors de sérieuses questions lorsque les résultats obtenus ne correspondent pas à ceux des autres personnes testées qui portent leur patronyme. Elles peuvent nourrir des doutes sur l'histoire de leur naissance, celle de leur famille, celle de leurs parents ou grands-parents. Il est donc d'autant plus important, à mon avis, de rendre accessible l'information qui peut mettre fin à leurs tourments.



Je ne nie pas pour autant que les tests d'ADN peuvent faire apparaître des situations que l'on juge déplaisante ou qui risque d'entacher la réputation d'une famille. Des adoptés ont ainsi fait des découvertes qui ne faisaient pas leur affaire ou qui dérangeaient d'autres personnes encore vivantes, des personnes qui auraient mieux aimé de pas savoir... Cependant, il n'y a pas à rendre publiques des situations qui ne remontent pas loin dans le temps. Ce n'est pas pour autant une bonne raison pour dissimuler de l'information plus ancienne qui nous éclaire quand même un peu plus sur la vie parfois mouvementée de nos ancêtres.

Voilà en somme en quels termes je propose aux associations de familles de se faire une tête et de prendre position sur le sujet.

RECONNAISSANCE DE RISQUE COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciale et fédérale, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

(Nom de la Fédération) et ses membres, dont *(nom du Club/ de la Ligue)* fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé Publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant, *(Nom de la Fédération)* et *(nom de l'organisme)* ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En signant le présent document,

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur / ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de *(Nom de la Fédération)* ou de *(nom du Club/ de la Ligue)*. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections;
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de *(Nom de la Fédération)* ou de *(nom du Club/ de la Ligue)* est volontaire;
- 3) Je déclare que je (ou, si le participant est mon enfant âgé de 13 ans et plus) possède un passeport vaccinal en règle me permettant (ou permettant à mon enfant de 13 ans et plus) de participer aux activités de *(Nom de la Fédération)* ou de *(nom du Club/ de la Ligue)*.
- 4) Je déclare que ni moi, (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe



(incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 10 derniers jours;

- 5) Si moi (ou mon enfant, si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal), éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je (ou mon enfant si le participant est mineur/ ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) m'engage à ne pas me (se) présenter ou participer aux activités de (*Nom de la Fédération*) (ou de (*nom du Club/ de la Ligue*)) durant au moins 5 jours après la date du début des symptômes si je (ou mon enfant, si le participant est mineur) suis adéquatement vacciné. Je comprends que l'absence doit être de 10 jours si je (ou mon enfant, si le participant est âgé de moins de 12 ans) ne suis pas adéquatement vacciné.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que (*Nom de la Fédération*) reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION LIBREMENT ET EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

Nom du participant (lettres moulés)
responsable légal

Nom du parent/tuteur/

(si le participant est mineur ou ne peut légalement donner son accord)

Signature du participant

Signature du
parent/tuteur/responsable
légal

Lieu / Date : _____



L'école et l'Église (1760-1800) suite...

Suite du numéro de décembre 2021 intitulée *L'école et l'église*, numéro 46 de *Nos Racines* paru en 1979.

Les renforts français

Le nombre de prêtres n'augmente pas au même rythme que la population. Vers la fin du siècle, la situation s'aggrave. Monseigneur Hubert, dans un rapport au préfet de la Sacrée Congrégation, à Rome, le 14 juin 1788, fait le bilan de l'état de son diocèse.

« J'ai remarqué en faisant la visite paroissiale beaucoup de foi parmi les peuples et d'attachement à notre sainte religion. Mais il est à craindre qu'ils ne perdent de ces bons sentiments par la rareté des ouvriers évangéliques qui ne peuvent suffire habituellement aux instructions, ayant trop de terrain à parcourir. Il n'y a dans le diocèse de Québec que cent quarante prêtres : ce qui est insuffisant pour un peuple immense comme celui-ci. La plupart des prêtres sont canadiens et tous le seront bientôt; car le ministère britannique ne permet pas que l'on y admette des ecclésiastiques européens, surtout des Français. Son opposition sur cet article, manifestée en plusieurs occasions, réduit le Diocèse aux seuls sujets qu'il peut produire de lui-même, ce qui est une ressource très médiocre. (...) Les prêtres de ce pays sont bons en général; ils portent tous l'habit ecclésiastique et célèbrent la messe tous les jours. On voit parmi eux peu de vices grossiers et scandaleux; ils aiment leurs évêques et en sont aimés réciproquement. »

La situation ne s'améliore pas et, en 1794, l'évêque se plaint du peu d'instruction de ses prêtres. « Quant à la science profonde de l'Écriture sainte, des Saints Pères, de la Dogmatique et du Droit Canon, elle est aussi rare ici qu'en aucun diocèse du monde. La raison est simple. C'est que les ecclésiastiques ont à peine reçu la prêtrise qu'ils sont appelés aussitôt aux travaux du ministère, qui, ne leur laissant pas le loisir d'étudier, les réduit souvent à n'avoir de science que le peu qu'ils en ont acquis au séminaire ou dans un an ou deux de vicariat.

Il y a un tiers des curés du diocèse qui ont plus de mille communiant. Quelques-uns en comptent jusqu'à 1 500 et 2 000. Or, quand il faut qu'un seul prêtre entende toutes les confessions d'une telle paroisse, qu'il fasse tous les baptêmes et sépultures, assiste tous les malades, instruisse tout son peuple, etc., où trouver du temps pour l'étude? Où même des hommes assez forts pour supporter longtemps un tel fardeau? Aussi remarque-t-on qu'il meure beaucoup de jeunes prêtres au Canada. »

La Révolution française viendra, d'une certaine façon, prêter main-forte au clergé canadien, en forçant plusieurs prêtres qui refusent de signer la Constitution civile à s'exiler en Grande-Bretagne, puis de là au Canada. Henri Dundas écrit au lieutenant-gouverneur Alured Clarke que « c'était l'intention du gouverneur britannique de pourvoir à l'établissement d'émigrants français au Canada ». Entre 1793 et 1802, on évalue à 45 le nombre de prêtres français qui viennent s'établir dans la colonie. La plupart se retrouveront soit professeurs, soit chapelains dans les communautés religieuses ou missionnaires aux Iles-de-la-Madeleine ou dans les colonies maritimes qui relèvent de l'évêché de Québec.

Certains curés canadiens voient d'un mauvais œil l'arrivée de ces prêtres français, plus instruits qu'eux et qui risquent de les supplanter. L'évêque Hubert, dans une lettre à François Cherrier, curé de Saint-Denis et vicaire général, dénonce cette attitude.

« En supposant même, écrit-il le 13 juillet 1793, que ces émigrés ne dussent être utiles à ce diocèse ni par des établissements propres à exciter notre émulation; leur religion catholique, ni par leur zèle, ni par l'application au saint ministère, ni par la pureté de leur doctrine, ni par les connaissances profondes d'une partie d'entre eux si propres à l'exciter notre émulation; leur qualité de prêtres, d'exilés qu'ils ont fait dans un pays protes-



tant d'une libéralité dont on n'avait pas encore vu d'exemple, ne seraient-ce pas là des titres suffisants pour nous les rendre recommandables? (...) Je sais que, parmi vous, des gens qui ne pensent que pour eux-mêmes ont pris ombrage de cette émigration, ont murmuré, se sont plaints que ces nouveaux venus résulteraient pour ceux-ci du découragement, etc. En quelque temps et sur quelque ton que l'on ait fait entendre ces plaintes, je suis comme vous d'opinion qu'on a crié trop tôt et trop haut. (...) Qu'on se défasse d'un certain préjugé national, qu'on considère les choses sur un point de vue plus étendu et la religion a des vues particulières d'intérêt, et l'on n'aura plus tant d'opposition pour des étrangers qui recherchent une retraite utile et honorable. »

Tous les prêtres français qui viennent s'établir au Canada ont obtenu l'autorisation expresse des autorités britanniques tant de la métropole que de Québec. Leur présence sera surtout profitable dans le secteur de l'éducation.

La terre tremble

Les 2 et 12 janvier 1784, un tremblement de terre secoue la région de Québec. Le mardi 6 décembre 1791, mêmes secousses. Cette fois, on localise le tremblement de terre qui semble prendre naissance dans la région de la Baie-Saint-Paul et de la Malbaie, région qui, aux dires des Québécois de l'époque, « porte tous les marques d'un pays volcanique ».

Un correspondant de la Gazette de Québec, habitant Baie-Saint-Paul, écrit que le tremblement se fit sentir « comme un l'explosion d'un coup de canon contre le derrière de notre maison; ce qui nous fit imaginer que le toit enfonçait. Ce coup fut suivi du tremblement de toute la bâtisse ce qui fit trémousser les meubles, etc. Nous prîmes aussitôt les enfants dans nos bras, et sortîmes en courant, dans l'idée qu'il y aurait, comme à l'ordinaire, trois secousses successives; mais pourtant cela n'arriva pas. »

Après quelques minutes, d'autres tremblements se font sentir, tant et si bien que le témoin et sa famille, après avoir éteints toutes les lumières et tous les feux dans leur maison, trouvent refuge à bord d'un bateau, sous un ciel...clément qui distribuait alternativement, neige, grêle et pluie poussée par de forts vents d'ouest.

Aux Éboulements, l'église est endommagée par les secousses qui, semble-t-il, se répètent pendant plusieurs jours. Si l'on se félicite de ne compter aucune victime, on regrette, dans cette paroisse, qu'effrayée et obligée de fuir nue, une pauvre femme ait perdu l'esprit.

À la Malbaie, aucune perte de vie non plus et, contrairement à la Baie-Saint-Paul, on ne déplore la démolition d'aucune cheminée pendant qu'à l'Île-aux-Coudres, on note que les secousses ont été plus violemment ressenties dans les maisons de pierre que dans les maisons de bois.

En 1793, à la Baie-Saint-Paul, un autre tremblement vient effrayer la population mais ce n'est que par la voix des journaux que le public en général est informé de l'incident qui ne se serait pas répercuté jusqu'à Québec. Un correspondant demande à l'imprimeur d'insérer la nouvelle afin que des lecteurs intéressés à le faire puissent « dissenter » sur ce phénomène.

« Mardi le 24 septembre vers huit heures dix minutes du soir, (...) il y eut un tremblement de terre qui dura exactement deux minutes. Environ dix minutes après, on vit, venant de l'ouest, une boule ou globe de feu de la grosseur de la tête d'un homme, laquelle tomba sur le Cap de l'Est de la Baie-Saint-Paul. Heureusement ce tremblement n'a causé aucun accident fâcheux. Mais l'apparition de cette boule est si singulière, qu'il serait à souhaiter que quelqu'un de vos correspondants voulut se donner la peine de favoriser le public de ses conjectures sur la cause de ce phénomène. »

Suite au prochain numéro : On ferme !

Les vieilles provinces de France - Bretagne et Champagne

BRETAGNE

ARNAULT (René) — 1668
 AUBERT (Julien) — 1693
 AUBRY (Nicolas-Franç.) — ?
 AUGER (Jean) — 1695
 BEAUREGARD (Daniel) — 1717
 BERNARD (Charles-Franç.) — 1733
Lafontaine
 BERNARD (François) — 1751
 BERNARD (Pierre) — 1720
 BERNARD (Servant) — 1733
 BERTHELOT (Julien) — 1730
 BERTRAND (Gilles) — 1738
 BESNARD (?) — ?
 BLAIS (François) — 1749
 BLANCHARD (François) — 1665
 BLANCHARD (Julien) — 1752
 BLANCHARD (Louis) — 1760
 BOILEAU (Pierre) — 1724
 BOISSEAU (Pierre) — 1670
 BOIVIN (Alain) — 1747
 BONNEAU (Pierre) — 1716
 BONNIER (Jacques) — 1687
 BONPART (Guillaume) — 1739
Laffeur
 BOUCHARD (René) — 1696
 BOUCHETTE (Marc) — 1724
 BOUDREAU (Jacques) — 1727
 BOUIN (Julien) — 1675 *Dufresne*
 BOULANGER (Pierre) — 1661
 BOULLERICE (Jean) — 1686
 BOURGALTY (Gilles) — 1694
Lacroix
 BOURGALTY (Jean) — 1719
 BOURGALTY (Vincent) — 1760

BREILLY (Pierre) — 1790
Saint-Pierre
 BRIAND (Laurent) — 1739
 BRIAND (Thomas) — 1754
 BRIEN (Louis) — 1676
Desrochers Durocher
 BROSSEAU (Denis) — 1670
 BROSSEAU (Julien) — 1668
Brousseau
 BRÛLE (Julien) — 1677
 BRUNET (Alexis) — 1732
 BUREAU (Louis) — 1685
 CADORET (Georges) — 1657
 CAQUETTE (Gilles) — 1750
 CAQUETTE (Pierre) — 1693
 CARTIER (Guillaume) — 1685
 CHAUVEAU (Joseph) — 1731
 COITEUX (Jean) — 1677
 COLETTE (Jean) — 1748
 COLIN (Pierre) — 1761
 CONSTANTIN (Guillaume) — 1660
 COURTOIS (Bertrand) — 1671
 COUTURIER (Gilles) — 1674
 DAIGNAULT (Jean) — 1665
 DELISLE (Jean) — 1764
 DENAULT (Jean) — 1664
Desmarais
 DENYS (Jean) — 1695
 DENYS (Pierre) — 1733
 DUBOIS (Christophe) — 1737
 DUBOIS (François) — 1671
Lafrance
 DUBOIS (Jean-Bte) — 1747
 DUBOIS (Josué) — 1688
 DUFAULT (Gilles) — 1678
 DUFOUR (Pierre) — 1737
 DUGAS (Abraham) — 1645
 DUGUAY (Michel-Sydrac) — 1665
 DUHAMEL (Julien) — ?
 DUPONT (Gilles) — 1670
 DUPRÉ (Jacques) — 1738
 DUROCHER (Joseph) — ?
 DUROCHER (Yves-Franç.) — 1719
 DUVAL (François) — 1692
 ÉMOND (Jean) — 1739
 FILION (Mathurin) — 1757
 FLEURY (Louis) — 1738
 FORTIN (François) — 1670
 FOURNIER (Pierre) — 1757
 GAGNÉ (Louis) — 1765
 GAREAU (René) — 1759
 GARNIER (Jean) — 1703
 GARNIER (Michel) — 1732
 GAUCHER (Jean) — 1765
 GENDRON (Guillaume) — 1664
 GERVAIS (Jean-Bte) — 1700
 GINGRAS (Thomas) — 1741
 GIRARD (Étienne) — 1723
 GODIN (Nicolas) — 1723
 GRAVEL (Joseph-Massé) — 1641
 GRÉGOIRE (René) — 1762
 GRENIER (Julien) — 1675
 GRIGNON (Julien) — 1763
 GUÉRIN (Jacques-Benjamin) — 1759
 GUILLEMIN (Charles) — 1721
 GUYON (Julien) — 1719
 HARNOIS (Jean) — 1749
 HÉLIE (Jean) — 1669 *Breton*
 HUET (Julien) — 1737
 JACQUES (Henri) — 1738
 JEAN (Maurice-Michel) — 1744
 JOLY (Jean) — 1670
 JOLY (Joseph) — 1755
 JOLY (Julien) — 1735
 JOURDAIN (Louis) — 1712
 JOURNEAU (Jean-Bte) — 1721
 KÉROUAC (Maurice) — 1730
 LABBÉ (Jean-Bte) — 1761
 LABOISSIÈRE (Jean) — 1720
 LABOISSIÈRE (Philippe) — 1757
 LACHAPPELLE (Jean-Bte) — 1762
 LAFLEUR (Pierre) — 1762
 LAFOND (Pierre) — 1732
 LAISNE (Augustin) — 1740

LAISNE (Olivier) — 1700
 LAPIERRE (Yves) — 1743
 LATOUCHE (Jean) — ?
 LAURENT (Jean) — 1726
 LAURENT (Pierre) — 1736
 LAVIOLETTE (François) — 1736
 LEBER (Pierre-Yves) — 1690
Yvon
 LEBOEUF (Julien) — 1725
 LEBLANC (Pierre) — 1720
 LEBRETON (Jean-Guill.) — 1687
 LEBRETON (Noël) — 1762
 LEBRETON (Pierre-Henri) — 1741
 LEBRUN (Pierre) — 1728
 LECLERC (Jean) — 1691
 LECLERC (Julien) — 1747
 LÉCOMPTE (Pierre) — 1708
 LEGAULT (Noël) — 1698
 LEMAISTRE (François) — 1744
 LEMAISTRE (Guillaume) — 1731
 LETARDIF (Olivier) — 1618 *Tardif*

RUPELLAND (Jean-Franç.) — 1744
 RUELLAND (Jean-Marie) — 1760
 SAULNIER (René) — 1714
 SENECHAL (Jacques) — 1745
 SENECHAL (Mathieu) — 1691
 SEVIGNY (Julien-Charles) — 1695
 SIMON (Pierre) — 1725
 TANGUAY (Guillaume) — 1748
 TANGUAY (Jean) — 1692
 TANGUAY (Nicolas) — 1755
 TESSIER (Joseph) — 1730
 TÊTU (Félix) — 1754
 THOMAS (Claude) — 1684
Beaulieu
 THOMAS (Daniel) — 1695
 TURMEL (Jean) — 1762
 VIAU (Jacques) — 1665
 VIGER (Antoine) — 1739
 VINCELETTE (Geoffroy) — 1698
 VINET (Nicolas) — 1698 *Prudent*

CHAMPAGNE

ANDRÉ (Philippe) — 1729
 ASSELIN (Louis) — 1741
 AUBIN (Antoine) — 1724
 BARON (Nicolas) — 1676
 BARTHÉLÉMI (Jean-Antoine) — 1745
 BEAUGRAND-CHAMPAGNE (Jean) — 1671
 BOIVIN (Louis) — 1745
 BOURGEOIS (Jacques) — 1643
 BOURGEOIS (Nicolas) — 1760
 CARON (Jean) — ?
 CÈRE (Jean) — 1694
 CHAMPAGNE (Nicolas) — 1747
 CHARRON (Pierre) — 1664
Ducharme
 CHARPENTIER (Antoine) — 1656
 CHARPENTIER (Denis) — 1688
 CHÂTELAINE (Antoine-Claude) — 1750
 CHAVIGNY (François) — 1640
La Chevrotière
 CHESNAY (Jean) — 1759
Dubreuil
 CHOUART (Médard) — 1647
Desgroseillers
 COALLIER (Philibert) — 1757
 COLETTE (Claude) — 1739
 COLIN (Jean) — 1748
 DENEVERS (Étienne) — 1652
Boisvert
 DOUCET (Louis) — 1752
 DUBOIS (Joseph) — 1749
Laréjouissance
 DUMESNIL (François) — 1766
 DUPONT (Pierre) — 1758
 ÉMARD (Pierre) — ?
 FOISY (Martin) — 1665
 GAUTHIER (Pierre) — 1716
 GEOFFROY (Nicolas) — 1642
 GERVAIS (Jean-Franç.) — 1723
 GLQUTNEZ (Nicolas) — 1761
 GUÉRIN (Jacques) — 1743
 GUICHARD (Jean) — 1699
 HUET (Étienne) — 1718
Champagne
 IMBAULT (Jacques) — ?
 JANOT (Marin) — 1653
Lachapelle
 JOLLIET (Jean) — 1639
 JOLY (Étienne) — 1758
 LAMARRE (André) — 1700
 LECLERC (Pierre) — 1761
 LÉCOMPTE (Antoine) — 1698
 LEFEBVRE (Jean-Frs) — ?
Bellefeuille
 LEJEUNE (Gérard) — 1757
 LEMAISTRE (Jean-Bte) — 1738
 LEMOYNE (Jacques) — 1752
 LEROUX (Hubert) — 1673
 MACARD (Nicolas) — 1638



Noyade et meurtre d'Abraham Bérubé le 25 octobre 1816

Au registre de la paroisse de Kamouraska le 26 octobre 1816, nous lisons l'acte d'inhumation suivant: "...nous, prêtre soussigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'Abraham Bérubé, cultivateur de cette paroisse, noyé par accident le 25 du présent mois, âgé de 28 ans. Présence de Joseph Paradis et Joseph Duchesneaux, qui ont déclaré ne savoir signer. N. Provencher, prêtre".

Abraham Bérubé, fils de Jean et de Suzanne Lebrun, né le 8 avril 1788 avait épousé à Rivière-Ouelle le 27 août 1810 Charlotte Gagnon, fille de Basile Gagnon, navigateur et de Charlotte Hudon. La veuve Charlotte Gagnon-Bérubé devait épouser en secondes noces le 24 août 1818 à Rivière-Ouelle Abraham Martin, veuf de Marie-Anne Leclerc, menuisier, armurier et navigateur.

Ce fait, banal en soi, serait passé inaperçu aux yeux de l'historien, si un aveu inattendu d'un illustre personnage de la région n'avait fait naître un soupçon sur ce drame. Voici donc ce que raconte un document basé sur une tradition orale déposé aux archives de la Société Historique de la Côte du Sud (Notes manuscrites de Joseph-A. Lavoie, Boîte 27, doc. 45). Ce document est reproduit dans la revue "Le Javelier" d'octobre 1987, No. 3. Vol. 3.

"Le 25 octobre 1816, Abraham Bérubé, jeune cultivateur de 28 ans, de St-André, était allé porter une charge d'orge à Kamouraska chez Amable Dionne, marchand et exportateur de grains à Québec. Au magasin, Amable Dionne envoya le jeune Bérubé au quai de la rivière où se trouvait la goélette en charge-ment. Celui-ci, sans attendre Amable Dionne, car c'était sur la fin de l'après-midi, se mit à décharger son orge. Malheureusement, son orge était de deuxième classe, et la goélette n'avait du grain que de première classe, ce qui gâta toute la charge.

A son arrivée au quai, Amable Dionne voyant la voiture d'Abraham Bérubé vide, lui demanda où il avait mis son orge. "Je l'ai déchargé dans la goélette", fut sa réponse. Amable Dionne, voyant sa goélette gâtée et la perte qu'il faisait, fit une terrible colère, frappa le pauvre Bérubé tout honteux, le poussa, poussa si bien qu'il tomba à l'eau et se noya. Bérubé fut retrouvé durant la soirée et reconduit chez lui.

Ceci fut raconté par une belle journée du mois de septembre 1850 par Amable Dionne lui-même, devenu fort riche, honorable et, depuis 1835, seigneur de Ste-Anne de La Pocatière, à son voisin Hilaire Guy. Ils étaient tous les deux sur les bords de la petite rivière St-Jean, chacun sur son propre terrain.

Amable Dionne finit cet épisode en disant: "Je lui en ai fait un parti à cet Abraham Bérubé. Je ne l'ai jamais rencontré depuis. Il ne m'a jamais rapporté d'orge". Malheureusement pour Amable Dionne, Hilaire Guy demeurait chez son fils, Antoine Guy, marié à Ste-Anne le 14 juillet 1836 à Geneviève Bérubé, fille du noyé Abraham Bérubé. La noyade d'Abraham Bérubé fut toujours un mystère pour la famille Bérubé. Ce mystère disparaissait facilement avec la conversation d'Amable Dionne.

Charlotte Gagnon, épouse d'Abraham Bérubé, fut toujours sur l'impression que la mort de son mari cachait un drame dont le tout-puissant Amable Dionne était mêlé. Elle raconta la chose à sa fille Geneviève lui disant de n'en jamais parler.

Hilaire Guy, tout bonnement, raconta à table, à son fils et à sa bru, la conversation qu'il venait d'avoir avec le seigneur Amable Dionne. Cette conversation frappa la jeune femme qui raconta alors ce que sa mère lui avait dit et de ce qu'elle se souvenait. Elle avait cinq ans à la mort de son père. De l'étonnement, on en vint à la certitude du meurtre et il fut décidé de n'en jamais parler. Mais Antoine Guy raconta, dans sa vieillesse, cet épisode à son fils Charles-Auguste, qui le raconta à son tour, en juillet 1900, à son frère l'abbé Georges, alors qu'il le reconduisait, en voiture, à la cure de Ste-Louise de l'Islet, aujourd'hui à sa retraite à Kamouraska. En septembre 1926, le curé Georges Guy de Kamouraska, raconta cette historiette à son neveu Athanase Guy de Québec, qui me la raconta le soir du 3 mars 1931, durant une ballade sur la Terrasse de Québec."

Amable Dionne (1781-1852), fils d'Alexandre Dionne, capitaine de milice et de Madeleine Michaud, avait épousé Catherine Perrault, fille de Michel Perrault, instituteur à Cap St-Ignace, le 10 juin 1811 à Rivière-Ouelle. Commis-marchand chez Pierre Casgrain de Rivière-Ouelle, il opéra un commerce en

Meurtre d'Abraham Bérubé...suite

société à Kamouraska, sous le nom de Casgrain & Dionne. Il fut député de Kamouraska de 1830 à 1835, année où il fut

nommé Conseiller Législatif; il fut promu Conseiller Exécutif en 1838 sous Colborne; de nouveau Conseiller Législatif de 1842 à 1852.

Il fut juge de paix pendant 30 ans, capitaine puis lieutenant colonel de milice de Kamouraska; seigneur de La Pocatière. Riche, il dota ses filles bien mariées et ses fils de généreux héritages. L'abbé **Georges Guy** (1851-1943) fils d'Antoine Guy et de **Geneviève Bérubé** fut curé de Kamouraska de 1903 à 1929. Il vécut à Kamouraska deux incendies à l'église en 1914 et 1926, et d'une partie du village le 24 septembre 1922. L'abbé Georges Guy, petit-fils d'Abraham Bérubé, fut curé sur les lieux mêmes où le décès mystérieux de son grand-père avait sans doute fait jaser en abondance.

Le seigneur Pascal Taché était alors juge de paix et lieutenant colonel de milice à Kamouraska en 1816; Amable Dionne était capitaine de milice depuis 1814; M. Thomas Hossman était "docteur en médecine" à Kamouraska depuis 1811. Comment expliquer qu'il n'y ait pas eu d'enquête sur cette tragédie? Du moins les archives sont muettes, s'il y en eut une. Y eut-il des témoins de ce drame? Leur aurait-on imposé le silence? La veuve Bérubé a-t-elle tenté quelque recours? A-t-elle tout dit ce qu'elle savait à sa fille Geneviève?

La personne responsable de faire une enquête était le capitaine de milice, Amable Dionne. Or, en cet automne 1816, M. Dionne est tout occupé comme expert dans une longue cause de séparation de biens entre Marie-Josephte Lebel et Louis Pelletier de Kamouraska (J-Baptiste Taché: 30-11-1816). Il vient de plus d'acquérir le 7 octobre 1816 un nouveau moulin à scie. D'ailleurs, pouvait-il faire une enquête contre lui-même? Le second responsable, soit le docteur du lieu, M. Thomas Hossmann est aux prises avec un sérieux problème extra-conjugal qui le met en conflit avec Euphrosine Michaud. (Letellier, 12-4-1816 et Casault: 13-4-1816).

Quant à Pascal Taché, seigneur, il fut occupé toute l'année 1816 à faire reconstruire à neuf le moulin à farine de Kamouraska; et son charpentier Fabien Jeanbard, vient de lui faire un dégât, "les dits ouvrages sont tous imparfaits..." dit-il. (Casault: 1-10-1816).

Le curé, l'abbé Norbert Provencher est un jeune curé de 29 ans arrivé depuis 8 semaines dans une paroisse de près de 6000 âmes. Et déjà un groupe de paroissiens s'oppose à ce qu'il occupe trop d'espace dans le presbytère au détriment des locaux réservés aux habitants.

C'était donc un bien mauvais moment, le 15 octobre 1816, pour mourir, un soir sombre, entre le quai et une goélette, quand les "grands" de ce monde ont d'autres chats à fouetter!!!

Paul-Henri Hudon #1067



Révolution américaine : invasion du Canada

Au début de la Révolution américaine, en 1775, des forces rebelles envahissent le Canada, occupant Montréal et attaquant Québec, et des corsaires américains prennent d'assaut certains ports de l'Atlantique.

En outre, en Nouvelle-Écosse, des sympathisants de la révolution fomentent une rébellion dans leur colonie. Bien qu'elles soient vaincues au Canada, les 13 colonies américaines sortent victorieuses de la guerre et obtiennent leur indépendance de la Grande-Bretagne. La conquête expose le Canada à un autre type d'invasion : l'émigration massive de loyalistes qui contribueront à façonner le pays.

Acte de Québec

À la fin du XVIII^e siècle, des différends fiscaux et des querelles au sujet d'autres aspects administratifs au sein des 13 colonies américaines engendrent une vive frustration à l'égard de l'Empire britannique. Puis, l'adoption de l'*Acte de Québec*, en 1774, attise le mécontentement. L'Acte assure une liberté religieuse pour les catholiques et restaure le droit civil français dans la colonie conquise au Québec, ce qui soulève la colère chez les protestants américains qui s'opposent au catholicisme. En outre, l'Acte élargit le territoire du Québec en y ajoutant, entre autres, les terres libres de la vallée de l'Ohio. Tout ceci excite le désir d'Américains, comme le futur chef rebelle George Washington, d'étendre les colonies vers l'ouest. Une vague de protestation se soulève et mène à une guerre ouverte entre les rebelles américains et les forces britanniques à Lexington, au Massachusetts, le 19 avril 1775.

Pour défendre leur cause, les Américains mènent une campagne de propagande efficace sur un territoire maintenant canadien. Les rebelles attirent la sympathie de certains au Québec, particulièrement à Montréal, où existe un mouvement proaméricain. Cependant, officiellement, le clergé canadien-français, les propriétaires fonciers et les citoyens influents accordent leur soutien aux Britanniques. Par ailleurs, la plupart des colons du Canada ou des Maritimes restent neutres et hésitent à prendre parti dans la Révolution du Sud.

D'ailleurs, pour cette raison, le gouverneur canadien sir Guy Carleton (lord Dorchester) éprouve des difficultés à lever une milice pour résister aux rebelles.

Invasion à Québec

En septembre 1775, le général Richard Montgomery dirige les forces américaines lors de la première grande offensive de guerre, s'emparant les forts de Ticonderoga et de Crown Point dans le nord de New York, et du Fort-Chambly au Québec. Grâce à des troupes de miliciens, le général met la main sur le fort Saint-Jean, près de Montréal, en novembre, forçant sir Guy Carleton à abandonner Montréal et fuir à Québec. Les Américains prennent possession sans effort de la ville délaissée le 28 novembre.

Pendant ce temps, une deuxième offensive, menée par le général Benedict Arnold, réussit, malgré les épreuves, les cartes erronées, la quasi-famine et les désertions, à conduire quelque 700 hommes dans la forteresse de Québec en traversant les régions sauvages du Maine, puis en empruntant le fleuve Saint-Laurent. Benedict Arnold et ses troupes attendaient à l'extérieur de Québec lorsque Richard Montgomery se joint à lui avec ses 300 hommes.

C'est lors d'une tempête de neige, le 31 décembre, que les Américains attaquent Québec, défendu par une garnison de 1 800 soldats britanniques et miliciens dirigés par Guy Carleton. Grâce à deux attaques simultanées, Benedict Arnold et ses hommes réussissent à pénétrer dans la basse-ville, mais le général, blessé à la cheville, est transporté à l'extérieur de la bataille. Plus tard, alors confrontés à une contre-attaque, ses hommes capitulent.

Les troupes de Richard Montgomery sont repoussées après la mort du général et de ses commandants, tués à coups de fusil lors de son premier assaut de l'autre côté de la basse-ville. En somme, dans la bataille de Québec, 60 Américains sont tués et 426, sont blessés à Québec. Par ailleurs, 6 Britanniques meurent et 19, subissent des blessures.



Siège et repli

Sous le commandement de Guy Arnold, les soldats américains non capturés tentent de maintenir un siège dans la ville durant l'hiver, mais sans grand succès. Les hommes se replient au printemps alors qu'un renfort de 4 000 hommes, dirigés par le général britannique John Burgoyne, se joint à la défense. Puis, les Américains abandonnent Montréal le 9 mai 1776. Les troupes restantes sont vaincues à Trois-Rivières en juin, et les survivants battent en retraite vers New York, ce qui met fin à l'invasion.

L'invasion américaine laisse des souvenirs amers chez les Canadiens et conduit plusieurs sympathisants rebelles à l'exil du Québec. Cependant, peu ont appuyé concrètement les Américains : le clergé et les propriétaires fonciers sont restés très loyaux à la Couronne et, après quelques hésitations, les marchands font de même, malgré que ces derniers partagent le ressentiment des Américains quant au paiement d'impôts à la Grande-Bretagne.

Les envahisseurs croyaient que les Canadiens français auraient pris les armes contre les Britanniques et qu'ils se battraient à leur côté, mais ils ont mal jugé les Canadiens. La plupart des habitants ordinaires sont demeurés résolument neutres, refusant de se battre dans un ou l'autre des camps.

Le général John Burgoyne et ses soldats britanniques continuent de repousser les rebelles à l'extérieur du pays en les chassant vers le sud par le lac Champlain jusque dans l'état de New York. Cependant, le général a trop avancé. Par conséquent, les troupes de celui-ci doivent se rendre à Saratoga le 17 octobre 1777, donnant ainsi aux Américains leur première grande victoire de la Révolution.

Mouvement rebelle en Nouvelle-Écosse

Comme dans les conflits précédents (p. ex., la guerre de Sept Ans), la Nouvelle-Écosse demeure un champ de bataille incertain pendant la Révolution, en partie en raison de la population acadienne francophone. En effet, l'Assemblée provinciale à Halifax vote en faveur de la loyauté à la Couronne, tandis que lors de réunions

illégalles, certains citoyens accordent clandestinement leur soutien à la Nouvelle-Angleterre.

Presque tous les avant-postes côtiers d'importance à l'extérieur d'Halifax subissent la guerre de course américaine. En 1776, un groupe de rebelles de la Nouvelle-Angleterre et de Néo-Écossais désabusés, souhaitant provoquer une rébellion et prendre possession de leur colonie, attaquent sans succès le fort Cumberland (fort Beauséjour). La garnison du fort résiste jusqu'à ce que des troupes britanniques arrivent d'Halifax. Ces dernières défont les assaillants et mettent fin à la rébellion.

Victoire américaine et arrivée des loyalistes

Bien que les efforts de rébellion ne soient pas menés à bien en Nouvelle-Écosse ou au Canada, les 13 colonies américaines remportent la guerre contre la Grande-Bretagne. D'éminents colons américains signent la Déclaration d'indépendance le 4 juillet 1776. Après une lutte prolongée, les forces britanniques se rendent en octobre 1781. Deux ans plus tard, le Traité de Paris reconnaît officiellement les États-Unis d'Amérique.

La principale conséquence que subissent les colonies britanniques au nord est l'émergence d'un État républicain, un voisin direct puissant dont les Canadiens, les habitants des Maritimes et leurs dirigeants coloniaux se méfieront pendant des décennies.

La Révolution engendre également l'exode de plus de 80 000 réfugiés loyalistes des États-Unis, dont près de la moitié émigrent au Québec et dans les Maritimes. L'arrivée des loyalistes influence grandement la politique et la culture de ce qui deviendra le Canada, qui connaîtra un développement très différent de celui des États-Unis (*voir* Canada et États-Unis).

Tiré de : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/revolution-americaine-invasion-au-canada>

Texte de D.N. Sprague, mis en ligne le 6 février 2006
Mise à jour par Richard Foot, le 4 mars 2015



Histoire de Saint-Ignace-du-Lac : Un rêve inondé

Peu de gens n'ont jamais entendu parler de la déportation des Acadiens vers les colonies britanniques du sud en 1755. Nous savons tous aussi que de nombreux autochtones ont été déplacés pour la construction de nos grands barrages hydroélectriques, ce qui les a amené à revendiquer leurs droits haut et fort. Nous en avons tous entendu parler, parce qu'un déplacement de population constitue toujours un événement tragique aux conséquences multiples pour ceux qui le vivent.

Pourtant, il existe, dans l'histoire du Québec contemporain, un événement de ce genre bien peu connu, mais non moins lourd de conséquences. Il est survenu en 1930, dans un petit village dynamique d'une région que l'on nommait alors la Matawinie (nord de Lanaudière), à environ 170 kilomètres au nord de Montréal.

Érigé dans le cadre du mouvement québécois de colonisation de la fin du XIX^e siècle, Saint-Ignace-du-Lac voyait sa population contrainte à l'exil en 1931, à cause de la construction d'un barrage qui allait noyer toute la région sur une longueur d'environ 40 kilomètres. Saint-Ignace-du-Lac disparaissait sous les eaux du grand réservoir Taureau en septembre 1931, ne laissant derrière lui que les souvenirs de ses habitants exilés, pour la plupart, ailleurs en province.

En pleine crise économique, ces gens ont dû refaire leur vie loin de leurs amis, de leurs proches. Ils ont été environ 700 à devoir s'exiler. Il s'agissait donc, à l'époque, d'un important village de colonisation. L'événement n'est pas banal, bien qu'oublié des Québécois. Certains ne se reverront que 50 ans plus tard, en 1980, lors des festivités entourant le cinquantenaire de l'inondation.

Hormidas Charette, âgé alors de plus de 80 ans, dira, une larme à l'œil: *«merci de m'avoir permis de retrouver les miens, maintenant je peux mourir en paix!»*

Fondation du village

C'est Alexandre Bellerose père qui, le premier, s'installa sur des terres de colonisation près des lacs Ignace et Barré. Incendiées depuis peu, ces terres offraient un emplacement idéal, légèrement valloneux et facile à défricher.

Selon sa petite-fille, il arriva avec à bord de son chariot, sa famille et tout son avoir. Il devait aller prendre possession de sa terre à plusieurs milles de Saint-Michel-des-Saints, près des lacs Ignace et Barré, sur des lots où le feu avait rendu la terre presque en état de produire. Cependant, aucune route n'existait encore pour se rendre à ces lots. Il décide donc de faire seul ce que peu de gens auraient osé entreprendre à plusieurs. Il traverse la rivière sur un chaland avec à bord son cheval, une charrette, sa famille, ses biens et surtout, une hache.

Après avoir passé la nuit à la belle étoile, il commence à défricher, tout en s'orientant avec sa boussole (il avait déjà été marin), les trois premiers milles du chemin qui le mènerait à sa terre, après quoi il revenait chercher son cheval et son chariot pour parcourir le chemin défriché. Puis, il recommençait. Il défrichait à nouveau trois milles, venait chercher ses biens et recommençait encore, couchant toujours à la belle étoile, jusqu'à ce qu'il arrive sur la terre où il s'est bâti une maison temporaire pour les premières années, le temps de rendre sa terre cultivable.

Quelques colons suivirent et revendiquèrent chemins et services. C'est Stanislas Laporte, curé de Sainte-Émilie-de-l'Énergie, qui le premier, mais sans succès, essaya d'y fonder une paroisse.

En juin 1904, Jean-Baptiste Morin, curé de Saint-Jean-de-Matha, parvint à convaincre Mgr Laflèche, de Trois-Rivières, d'ériger une paroisse. De 1906 à 1915, la paroisse a été dirigée par le curé Gustave Racette, à qui l'on doit sans doute la croissance rapide de Saint-Ignace-du-Lac. Dès 1917, on y compte 471 habitants. En 1914, une corporation municipale existait déjà.



Le village était dynamique. On y comptait au moins deux magasins généraux, un moulin à scie, un système d'aqueduc, une génératrice qui fournissait l'électricité, quelques écoles, des charpentiers, une beurrerie, un fromager, un constructeur de chaloupe, une boucherie, une boulangerie, une distillerie clandestine, bien sûr, etc.

Le barrage

Situons cet événement dans son contexte. Nous sommes au début du siècle. Le Québec vit sa deuxième phase d'industrialisation axée sur une nouvelle source d'énergie, l'électricité. Au Québec, compte tenu du potentiel qu'offrent nos nombreux cours d'eau, on parlera d'hydroélectricité.

En Mauricie, près de Trois-Rivières et de Shawinigan, des entreprises, souvent sous contrôle américain, se lancent dans la production de pâtes et de papier. Le bois est disponible en grande quantité via la rivière Saint-Maurice et son principal affluent, la rivière Matawin. La construction de centrales électriques fournira l'énergie nécessaire à cette production. Mais pour être efficace, la production d'hydroélectricité nécessite un cours d'eau au débit constant. Ainsi, afin d'assurer au Saint-Maurice une alimentation stable en eau, les entreprises d'électricité, avec l'accord de la Commission des eaux courantes (l'actuel ministère des richesses naturelles), entreprennent d'équiper le bassin hydrographique du Saint-Maurice d'une série de réservoirs artificiels qui permettront de faire des réserves d'eau pour maintenir les eaux de la Saint-Maurice constante durant toute l'année. Ainsi sont construits les barrages Gouin, la Tranche, du rapide Blanc (d'où la célèbre chanson) et celui du barrage Toro. À l'époque, la rivière Saint-Maurice devenait une des rivières les mieux équipées au monde pour le contrôle de ses eaux.

Les travaux se terminèrent au début de 1931. Il semble, selon les travailleurs dont nous tenons nos témoignages, que trois ans aient suffi à ces hommes pour ériger cette masse de béton devant le futur lac Taureau. Il avait fallu dépenser exactement 3 695 770,33\$ pour un barrage de 2 400 pieds de long, incluant la digue. Une génératrice de 660 volts a été installée dans le barrage afin de faciliter son entretien et fournir l'électricité sur le site.

Les portes régulatrices du barrage mesurent 78 pieds de haut et peuvent supporter une poussée de 24 000 livres par pouce carré.

Au printemps 1931, lorsque le barrage est fermé pour la première fois, les eaux s'élevèrent pour créer le réservoir Taureau. Il mesure environ 45 kilomètres de long et 250 kilomètres de circonférence.

Réservoir Taureau

Depuis 1930, Saint-Ignace-du-Lac a laissé place au lac Taureau. Cet immense réservoir ne sera pas sans impact sur l'économie de la région. Sa présence favorisera l'établissement de nombreux villégiateurs. Depuis quelques années, les gens prennent conscience du potentiel touristique de ce plan d'eau. On projette d'y établir des complexes hôteliers pour y attirer notamment la clientèle européenne. Voilà sans doute la seule consolation que peuvent éprouver les anciens résidents de Saint-Ignace-du-Lac, celle de savoir que cette eau qui les a chassés permettra d'offrir des emplois à leurs enfants et petits-enfants. D'ailleurs, il s'agit du plus grand plan d'eau dans un rayon de 160 kilomètres autour de Montréal. Son potentiel est immense. Espérons que l'on saura l'exploiter judicieusement.

En guise de conclusion

Saint-Ignace-du-Lac était un véritable village de colonisation fondé pour garder à la «race» canadienne-française la terre du pays et ses chances de survie. La paroisse aura vu défiler des dizaines de familles de colons, pour la grande majorité bien plus bûcherons que fermiers.

Après une croissance rapide, la population se stabilise après 1917. Tout va bien. Mais les belles histoires sont souvent tristes. C'est le cas de celle de Saint-Ignace-du-Lac. On avait cru en ces prêtres qui nous guidaient sur de nouvelles terres. On avait travaillé dur et on avait sué à grosses gouttes pour s'y installer. On avait bâti et on avait rêvé. On ne quittait pas par choix, mais par obligation. Voilà le drame de l'événement. La fin est d'autant plus dramatique que le Québec a oublié cette épisode de son histoire, sans doute parce qu'elle n'est pas survenue au bon moment, qu'il ne s'agissait pas



d'une minorité ethnique et encore moins de gens importants.

Ce n'était que de pauvres colons chassés de leurs terres à l'aube d'une grave crise économique. Une fois ces gens dispersés, qui pouvait crier à l'injustice. Eux ne pouvaient pas le faire, ils étaient trop occupés à se refaire une nouvelle vie.

Les sentiments douloureux et unanimement ressentis par ceux qui s'exilaient en 1930 sans espoir de retour allaient refaire surface à l'été 1980, lorsque les gens encore vivants ont été réunis pour commémorer l'événement. Si le barrage Toro avait momentanément donné du travail en des temps difficiles, la douleur de la perte des amis et du voisinage, elle, sera permanente.

Seules quelques vieilles photos, quelques vieux documents de papier défraîchi et quelques vestiges de pierre peuvent aujourd'hui nous faire revivre une partie de ce que fut Saint-Ignace-du-Lac. Quelques rares personnes âgées peuvent encore vous en parler.

Mais quand ces gens ne seront plus, nous ne pourrons que relire cette histoire et aller sur le grand réservoir Taureau, près de l'ancienne paroisse, ou sur l'île du village, et là, peut-être, sentirons-nous jaillir du fond des eaux, une histoire, une légende, un mythe imprégné de la sueur de ces hommes et de ces femmes.

Quelques données additionnelles :

Légendes

- Trois légendes intéressantes sont issues de l'histoire de Saint-Ignace-du-Lac. La première a trait à la construction du barrage. On a dit que des hommes, des Polonais travaillant illégalement au Canada, seraient tombés dans les formes et que l'on aurait coulé le béton sur eux. Bien que peu plausible dans les circonstances, cette rumeur demeure très vivante dans la région.

- La seconde légende, celle qui a le plus longtemps été entretenue, voulait qu'au printemps, alors que le réservoir se remplit, on puisse apercevoir le clocher de l'église dépassant des eaux. Pourtant, elle était construite sur une colline devenue une île aujourd'hui, l'Île du Village.
- La dernière, sans doute la plus jolie, veut que sur le réservoir Taureau, à l'endroit où passait la rue principale, en étant très attentif, on puisse encore entendre, dans le vent, le son des derniers tintements des cloches de Saint-Ignace-du-Lac, comme un éternel rappel.

Découvertes récentes (situation en 2003) :

Durant l'été 2002, un crâne humain a été découvert sur la plage de l'île du village, où l'érosion de la falaise rejoint maintenant l'emplacement du cimetière du village. Le crâne a été envoyé aux archéologues du gouvernement du Québec pour étude.

Il s'agit d'une jeune personne d'environ 12 ans inhumée au début du siècle. Par la suite, nous y avons trouvé plusieurs ossements de la même personne et des pièces du cercueil. Déjà, au printemps 2000, nous avions trouvé une omoplate au même endroit.

Des fouilles officielles auront probablement lieu à l'été 2008. Elles permettront de transférer les sépultures dans un autre lieu.

Rappelons que 163 personnes avaient été inhumées à Saint-Ignace-du-Lac et que les familles pouvaient, si elles le désiraient, transférer les dépouilles dans un autre cimetière. La plupart ont été transférées au cimetière de Saint-Michel-des-Saints, mais bien des corps ne l'ont jamais été.

Texte de : Gilles Rivet

Tiré de : <https://histoire-du-quebec.ca/saint-ignace/>